



Parlons PRÉVENTION

Tout le monde y gagne dans notre atelier !

La venue de l'hiver marque le temps de la fermeture des portes de garages et l'augmentation des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est présent dans les gaz d'échappement de tous les véhicules, mais il n'a ni odeur, ni couleur. **On ne peut donc pas se fier à nos sens pour le détecter et s'en protéger.**

Des effets méconnus

Les effets du monoxyde de carbone sur l'organisme vont du simple mal de tête au décès : tout dépend de la durée d'exposition et de la quantité de produit dans l'air. Ne l'oubliez pas.

L'évacuation des gaz d'échappement

Afin de contrôler leur présence, un boyau étanche doit être installé directement sur le conduit d'échappement de tout véhicule dans l'atelier. Les gaz ainsi captés doivent ensuite être évacués mécaniquement à l'extérieur.

De plus, une bonne ventilation générale permettra de contrôler les gaz émis lors du déplacement des véhicules ou par les silencieux perforés.

Pour vous assurer d'un système de captation de bonne qualité, procédez à l'inspection périodique des systèmes de ventilation à l'aide de la fiche ci-contre que vous trouverez sur notre site internet.

Parlons-en maintenant !

Se protéger contre le monoxyde de carbone est une obligation.

Pour en savoir davantage sur cet ennemi silencieux, consultez notre site internet, en particulier nos capsules vidéo qui traitent du monoxyde de carbone. Vous trouverez tout cela à autoprevention.qc.ca/monoxyde

Les points à vérifier

1. Tout le personnel est informé des dangers du monoxyde de carbone.
2. Un système d'évacuation est prévu pour les gaz d'échappement.
3. Chaque véhicule qui fonctionne dans l'atelier est relié au système d'évacuation des gaz d'échappement.
4. Les boyaux d'évacuation des gaz d'échappement sont en bon état et munis d'embouts s'adaptant aux différents tuyaux d'échappement des véhicules.
5. Le système d'évacuation des gaz d'échappement est vérifié et entretenu régulièrement.

